



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 septembre 2022

FRANCE 2030 | OUVERTURE DE LA TROISIÈME VAGUE DE L'APPEL A PROJETS « EXCELLENCE SOUS TOUTES SES FORMES »

Sylvie Retailleau, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, annoncent l'ouverture de la troisième et dernière vague de l'appel à projets « Excellence sous toutes ses formes (ExcellencES) ». Cette action de France 2030 vise à structurer l'enseignement supérieur et la recherche en construisant ou consolidant un leadership français.

Doté de 800 millions d'euros, l'appel à projets « ExcellencES » accompagne la différenciation entre établissements d'enseignement supérieur en finançant des projets de transformation ambitieux à l'échelle des sites universitaires, s'inscrivant dans leur stratégie, pour leur permettre d'atteindre, dans leur(s) domaine(s) d'excellence, les meilleurs standards internationaux.

Parce qu'il reconnaît la diversité de l'excellence, les spécificités et les dynamiques territoriales des établissements, et permet aux porteurs de différencier leur projet en fonction des réalités et des besoins locaux, des tissus économiques, des stratégies et des politiques de sites, l'appel à projets « ExcellencES » consacre donc la reconnaissance de la signature territoriale propre à chaque établissement.

A l'issue d'une procédure de sélection exigeante, opérée par l'ANR et reposant sur un jury international de haut niveau, **les deux premières vagues ont d'ores et déjà permis de retenir 32 projets répartis dans tous les territoires de métropole et d'outremer, pour un montant total de 621 M€.** Ils portent sur des enjeux variés tels que la transition écologique et énergétique, l'innovation pédagogique, les alliances européennes ou encore la santé globale, illustrant ainsi le rôle essentiel que jouent nos établissements au sein de la société.

Si les projets soutenus par « ExcellencES » constituent par essence des réponses singulières à des enjeux différenciés, **les facteurs de réussite sont communs : une bonne organisation du pilotage et de**

l'évaluation, une analyse pertinente du positionnement, une attention portée à l'articulation entre l'ancrage territorial et le rayonnement international, un fort lien entre sciences et société, et une interdisciplinarité revendiquée. Ainsi, le soutien financier apporté par France 2030 s'inscrit dans la logique de renforcement de la vision stratégique globale et de la responsabilisation des établissements, portée notamment par le nouveau cadre contractuel pluriannuel souhaité par la ministre.

« ExcellencES » soutient ainsi l'affirmation d'une identité, d'une signature forte des établissements et des sites universitaires qui sont aujourd'hui pleinement engagés dans la dynamique de transformation de notre pays, au service de notre souveraineté, de nos talents, du rayonnement français dans le monde. **Confortés par les investissements de la LPR et de France 2030, les universités et les établissements d'enseignement supérieur disposeront des leviers pour s'imposer comme les lieux de l'invention de l'avenir et de préparation des grandes transitions.**

L'Etat continue, au cours de cette vague et à l'instar des deux précédentes, d'accompagner de façon collective et individuelle les porteurs de projets.

Opéré pour le compte de l'Etat par l'Agence nationale de la Recherche, la vague 3 de l'AAP « ExcellencES » est ouverte jusqu'au 12 janvier 2023 à 12h00 (midi heure de Paris).

Adresse de consultation de l'appel à projets :

<http://anr.fr/ExcellencES-V3-2022>

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Sylvie Retailleau - presse-mesri@recherche.gouv.fr - 01 55 55 82 00

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

Agence nationale de la recherche (ANR) - Katel.lefloch@agencerecherche.fr - 01 78 09 80 70

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).

- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr / [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

À propos de l'ANR

L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'agence de financement de la recherche sur projets en France. Établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche, l'Agence a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et finalisées, l'innovation technique et le transfert de technologies, ainsi que les partenariats entre équipes de recherche des secteurs public et privé tant sur le plan national, européen qu'international. L'ANR est aussi le principal opérateur des programmes France 2030 dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lesquels elle assure la sélection, le financement et le suivi des projets couvrant notamment les actions d'initiatives d'excellence, les infrastructures de recherche et le soutien aux progrès et à la valorisation de la recherche. L'ANR est certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses processus liés à la « sélection des projets ».